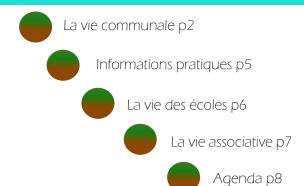
L'Echo de St Hubert





Bulletin d'informations

Septembre 2020 - n°6



FORUM DES ASSOCIATIONS Samedi 5 septembre 2020 CAST



De 10 h à 12 h 30 - salle communale entrée libre et gratuite

(sous réserve que les conditions sanitaires permettent son maintien)

Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020

Diverses animations
Jeux, courses,
Concours pétanque...

Fêtes communales



Tout le week-end, Fête foraine

(sous réserve que les conditions sanitaires permettent leur maintien)

Bulletin finalisé le 31 juillet, en fonction des informations règlementaires valables à cette date.

Pour annoncer un événement, publier un article, une affiche ou une petite annonce dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images avant le 5 du mois précédent la parution.

Exemple: pour parution en octobre date limite d'envoi : pour le 5 septembre



Numéros d'urgence :
SAMU 15
POLICE 17
POMPIERS 18
TOUTES URGENCES 112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)
SMS OU FAX 114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél.: 02 98 73 54 34 - Fax: 02 98 73 62 87 Email: mairie.de.cast@wanadoo.fr Site Internet: www.mairie-cast.com Agence Postale
Du Lundi au Samedi de 9h à 12h
Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.

Crédit photo : mairie de Cast, Ecole Notre Dame, Comité d'animation, groupe de marche



LA VIE COMMUNALE



ETAT CIVIL

Naissance:

Héloïse CALVEZ, 23 route de Penn Allée, née le 1er juillet 2020 à Quimper

Décès:

MEVELLEC Marie-Claire, décédée à Quimper le 30 juin 2020 YOUINOU (née CORNIC) Geneviève, Kericun, décédée le 12 juil-let 2020 à Douarnenez



Repas du CCAS

Si les conditions sanitaires le permettent, le repas du CCAS aura lieu le samedi 10 octobre à partir de 12h à la salle municipale.

Le repas est offert aux personnes domicilées à Cast et agées de 70 ans et plus.

Renseignements: tél. 02 98 73 54 34 (mairie).



Compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2020

Le 15 juin 2020, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni en la salle communale de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à

l'exception de Simon BOUGUYON.

Procurations: Simon BOUGUYON à Caroline HASCOET

Secrétaire de séance : Emilie ARZUL

DELIBERATION 15--2020 : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE CAST

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

Fixer à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action social de Cast, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

DELIBERATION 16-2020 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

Nommer les membres du conseil municipal suivant au Conseil d'administration du CCAS de CAST : Laurence CELTON-LE BERRE, Caroline HASCOET, Isabelle RIOU, Sylvie ROGNAN, Simon BOUGUYON, Emilie ARZUL, Nathalie GAONAC'H

DELIBERATION 17-2020 à 22-2020 désignation des délégués de la commune :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU FINIS-TERE

Délégués Titulaires : André RANNOU et Michel LE PAGE **Délégués suppléants :** Stéphane BOURLES et Frédéric LAM-

BALLE

SYNDICAT MIXTE INFORMATIQUE DU FINISTERE

Délégué Titulaire : Armelle MELT **Délégué suppléant :** Danielle CARIOU

DELIBERATION 19-2020 : DESIGNATION DES DELEGUES AU

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE Délégué Titulaire : Danielle CARIOU Délégué suppléant : Emilie ARZUL

SIVU CENTRE DE SECOURS

Délégués titulaires : Armelle MOLAC et Maurice Jacq

Délégué suppléant : Gaël ROGNANT

DELIBERATION 21-2020 : DESIGNATION DU CORRESPON-

DANT DEFENSEGaël ROGNANT
Svlvie ROGNAN

DELIBERATION 22-2020 : DESIGNATION DU REFERENT SECU- RITE ROUTIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner comme référent sécurité routière : Danielle CARIOU

DELIBERATION 23-2020 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Madame Danielle CARIOU ; Monsieur Ronan HASCOET ; Monsieur André RANNOU

Sont donc désignés en tant que suppléants :

Monsieur Frédéric LAMBALLE ; Monsieur Michel LE PAGE ; Monsieur Maurice JACQ.

DELIBERATION 24-2020 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de sa volonté de ne pas bénéficier du taux maximal de 51,6% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour ses indemnités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

Fixer les indemnités de fonction du maire à 48.72% de l'indice brut terminal de la fonction publique

DELIBERATION 25-2020 : INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité. de :

Fixer les indemnités de fonction des adjoints à 16.92% de l'indice brut terminal de la fonction publique

DELIBERATION 26-2020 : INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

• Fixer les indemnités de fonction des adjoints à 16.92% de l'indice brut terminal de la fonction publique

DELIBERATION 27-2020 : DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité : de confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 8° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
- 11° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 12° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code si les crédits sont inscrits au budget ;
- 13° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs et les juridictions civiles. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €;
- 14° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal de 10 000 € par sinistre, après information au conseil municipal ;
- 15° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 16° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 17° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1 -1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et si les crédits correspondant sont inscrits au budget, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code après information préalable du conseil municipal ;
- 18° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de

déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, après information préalable du conseil municipal, si les crédits sont inscrits au budget;

- 19° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas :500€ par an ;
- 20° De demander à tout organisme financeur, pour les opérations dont les crédits sont inscrits au budget, l'attribution de subventions ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.
- 22° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

DELIBERATION 28-2020 : CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN COMMUNAL A CREAC'H CAST

Le Maire présente la demande formulée par Monsieur et Madame DONNARD, habitant Creac'h Cast. Ces derniers souhaitent acquérir une portion de chemin communal en ce lieu-dit.

La portion que les demandeurs souhaitent acquérir consiste en l'extrémité d'un chemin rural situé dans leur cour pour une surface approximative de 85 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le principe de la cession de ce chemin rural d'une superficie d'environ 85 m² à Monsieur et Madame Ernest DONNARD:

D'approuver les conditions financières de la transaction comme suit :

La vente aura lieu au prix de 2 € le m²; les frais de notaire, de bornage et autres dépenses liées à cette opération seront placés à la charge des demandeurs

D'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

DELIBERATION 29-2020 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUPRES DU SDEF POUR LA REPRISE TELECOM COS-CASGUEN-MOULIN NEUF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Reprise du Télécom suite au renforcement de Coscasguen – Moulin Neuf.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CAST afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

• réseaux de télécommunications (génie civil : 7 400,00 € Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit

Financement du SDEF : 0.00 € Financement de la commune :

Réseau de communication (génie civil) 8 880,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- Accepter le projet de réalisation des travaux : Reprise du Télécom suite au renforcement de Coscasguen – Moulin Neuf
- 2. Accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 8 880,00 €,
- 3. Autoriser le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAST RELATIVE AUX DEGATS OCCASIONNES PAR LES CHOUCAS

La population de choucas sur la commune de Cast est devenue, à ce jour, particulièrement importante et cet état de fait occasionne des nuisances réelles pour les professionnels et les résidents de la commune.

Premièrement, des dégâts colossaux ont été occasionnés par ces oiseaux sur les cultures de la commune. En effet les champs de maïs et de blé ont été la cible de véritable razzia de la part de ces volatiles qu'on voit régulièrement déferler par centaines et procéder méthodiquement au pillage des champs. Ces attaques répétées sur les cultures occasionnent des pertes importantes pour les agriculteurs de la commune qui voient, démunis, le fruit de leur labeur s'envoler sous leurs yeux. Deuxièmement ces oiseaux provoquent aussi des dommages sur les habitations. Outre les dommages sur les menuiseries, qu'ils picorent, ils mettent aussi en danger la sécurité des habitants en construisant leurs nids dans les conduits de cheminées.

Des méthodes existent pour protéger les cultures. D'une part des effaroucheurs sont installés par les agriculteurs mais ces dispositifs occasionnent des gènes pour les riverains. D'autre part des campagnes d'abattage sont mises en place occasionnellement mais, du fait du contrôle strict des quotas de prélèvement liés au statut d'espèce protégée, leur impact reste limité.

La protection de l'espèce a permis à cette dernière de prospérer et, aujourd'hui la population des choucas est devenue hors de contrôle. Cette situation est à présent intolérable et il est indispensable de faire évoluer la protection dont jouissent ces animaux afin de donner aux habitants et aux agriculteurs les outils à même d'assurer la protection des cultures et des habitations

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cast décide :

- D'adopter la présente motion ;
- De solliciter du préfet du Finistère le retrait de cette espèce de la liste des espèces protégées ;
- De requérir du préfet du Finistère tous les moyens pour endiguer ce fléau

Compte rendu du conseil municipal du 1er juillet 2020

DELIBERATION 30-2020 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes comme suit :

Racing Cast Porzay: 1700 €: Unanimité

André RANNOU ne prend pas part au vote pour cette subven-

CCAS : 5 000 € : Unanimité Bibliothèque : 1 500 € : Unanimité Club Ar Vignonnet : 275 € : Unanimité

Arbre de Noël des écoles : 3,20 €/élève : Unanimité Prime d'initiative pédagogique : 23 € / élève : Unanimité Voyages scolaires à l'étranger : 30 € / voyage : Unanimité

DDEN : 23 € : Unanimité

Société de chasse : 150 € : Unanimité

Comité de développement des agriculteurs : 60 € : Unanimité Michel LE PAGE ne prend pas part au vote Institut Paul Cézanne – Fougères : 100 € : Unanimité Club Loisirs EHPAD Résidence Ty Lann : 450 € : Unanimité Danielle CARIOU ne prend pas part au vote pour cette subven-

Fasila Cast: 150 €: Unanimité

Club de gym douce : 100 € : Unanimité

Cast VTT : 300 € : Unanimité

Stéphane BOURLES ne prend pas part au vote pour cette sub-

vention

Restaurants du Cœur : 200 € : Unanimité

Elan du Porzay : 150 € sous réserve du déroulement du Cast

Hell Trail: Unanimité

Sébastien LE BRIS ne prend pas part au vote

Dojo du Porzay-Nevet : 100 € : Unanimité

Club de Gym Vita'Gym : les tapis demandés par l'association

seront achetés par la Commune

DELIBERATION 31-2020 : FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De ne pas modifier les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2020 et de les fixer ainsi que suit :

Taxe d'habitation : 12.51 %
Foncier bâti : 17.96 %
Foncier non bâti : 37.86 %

DELIBERATION 32-2020: AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De répartir ainsi que suit l'excédent global de clôture de la section de fonctionnement des comptes administratifs de 2019 :

Budget général:

Section de fonctionnement (article 002): 50 107,26 €

Section d'investissement (article 1068) : 501 748,52 €

DELIBERATION 33-2020: BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget général.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité et une abstention de Frédéric LAMBALLE :

D'approuver le budget primitif de la commune de l'année 2020 tel que suit :

Section de fonctionnement : 1 227 525,35 €
 Section d'investissement : 1 523 042,42 €

DELIBERATION 34-2020 : BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSE-MENT POLUSSON

Est présenté au Conseil Municipal le projet de budget primitif préparé par le Maire et la commission des finances pour le budget du lotissement Polusson.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver le budget primitif du lotissement Polusson de l'an-

née 2020 tel que suit :

Section d'exploitation : 403 7171,18€ Section d'investissement : 356 850 €

DELIBERATION 35-2020 : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par

l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 juillet 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Titulaires:

Jean-Jacques DORVAL; Sébastien LE BRIS; Roger MAUGUEN; Danielle CARIOU; Ronan HASCOET; Odette DOUARIN; Béatrice RENE; Laurence LE BERRE; Liliane LE QUAY; André RANNOU; Anne-Marie PROVOST; Marie-Paule CONAN (extérieur) Suppléants: Laurent MORVAN; Valérie BOURLES; François BAUT; Annie CURUNET; Maurice BRIAND; André MEVELLEC; Marcel BILLON; Claude THOMAS; Patrick SALIOU; Pierre RIOU; Nathalie GAONAC'H.

Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

Le 10 juillet 2020, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en la salle communale de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Gaël ROGNANT, excusé Isabelle RIOU, excusée Nathalie GAONAC'H, excusée Sébastien LE BRIS, excusé

Procurations:

Gaël ROGNANT à Jacques GOUEROU Isabelle RIOU à Sylvie ROGNAN Sébastien LE BRIS à Emilie ARZUL Nathalie GAONAC'H à Michel LE PAGE Secrétaire de séance : Armelle MOLAC DELIBERATION 36-2020 : ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS APPELES A FAIRE PARTIE DU COLLEGE ELECTORAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU FINISTERE

Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées : 2

Composition des listes :

La liste A est composée par MM. Laurence LE BERRE, Ronan HASCOET, Emilie ARZUL, Simon BOUGUYON, Armelle MELT, Michel LE PAGE, Danielle CARIOU, André RANNOU; la liste B par M. Frédéric LAMBALLE.

Ont obtenu

liste A: 18 voix liste B: 1 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

- Liste A : 8 sièges - Liste B : 0 sièges

DELIBERATION N° 37-2020 – RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Le Conseil Municipal, à la majorité et une abstention de Armelle MOLAC, décide de désigner les propriétaires suivants comme membres de l'AFR:

Bruno DORVAL, Jean-Jacques DORVAL, André RANNOU, Guénolé HASCOET, Jérôme DANIEL, Albert RICHARD, Roger MAUGUEN.

Enquête sur les nuisances dues aux choucas

La population (particuliers et professionnels) est invitée à répondre à un questionnaire visant à estimer les dommages causés par les choucas sur notre commune. Cet état des lieux permettra d'appuyer la demande de notre collectivité d'obtenir les moyens de lutter contre ces nuisances.

Questionnaires à retirer et déposer en mairie, ou sur le site internet de la commune : <u>mairie-cast.com</u>



INFORMATIONS PRATIQUES



Commerces et professionnels

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en mairie ou sur notre site Internet www.mairie-cast.com

Horaires du Docteur SABLON, médecin généraliste.

Tél: 09.86.44.17.29 (consultations sur rendez-vous uniquement): lundi, mardi, mercredi, vendredi: 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Horaires du **Docteur LOBJEOIS**, **médecin généraliste**. Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur doctolib.fr ou par téléphone. Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h. Permanence Cabinet Infirmier - Maison médicale Mardi - vendredi de 7h30 à 8h30 : 02.98.73.58.78

Csaba Kincses, masseur kinésithérapeute: 06.45.43.56.79

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h <u>www.pharmacie-niquet.fr</u>

Marchés, place St Hubert:

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (volailles, fruits-légumes, légumes bio, poisson, viande)

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 8 €, 11 €, 15 €

Tous les vendredis de 18h à 19h.

Contact : Patricia au 06.47.60.35.43 ; Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99.

Herbes et compagnie

Légumes bio et plantes aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, huile, aromates...)

Vente à la ferme le samedi de 10h à 12h30. Au marché le mardi matin

Contact: Maelenn Lastennet 06.62.42.96.76

Car'Os au poil : toilettage pour chien, sur rdv le jeudi place St Hubert. *Contact* : tél. 06.37.40.19.60

Un chien dans le marais : alimentation et accessoires pour chiens et chats. www.unchiendanslemarais.com *Contact* : *Tél.* 06.18.83.14.74

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (± 7 kg) à 10€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

- Vend steaks hachés : lot de 16 (2 kg pour 24€) ou lot de 8 (1 kg/13€)
- Vend colis de viande bovine (± 11 kg) à 12€50/kg : Animaux élevés entièrement à l'herbe. Tout est emballé sous vide. Possibilité de livraison à domicile.

Contact : Bruno HASCOET au 06 08 25 45 13 ou lafermedelamharo@orange.fr

Les caves de Saint-Gildas, ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h30 ; le dimanche matin de 10 h à 12h30. Tél. 02.98.73.54.65

EVEN AGRI : Bricolage, Jardinage, Alimentation animal, Elevage, Matériaux ; horaire à partir de Novembre : 9h - 12h / 13h30 - 17h30 du lundi au vendredi; 9h - 12h le samedi. Magasin ouvert à tous.

Epicerie communale - dépôt de pain

5 rue Kreisker Lundi : Fermé

Mardi, Mercredi, jeudi, vendredi et samedi: 7h-13h et 16h

-18h45

Dimanche: 7h - 13h

Le relais Saint Gildas

Paëlla le jeudi soir à emporter - 10 € la part ; à commander jusqu'à mercredi. Sangria maison 3€ le verre et toujours

des pizzas du dimanche soir au jeudi soir. Tél. 02.98.73.54.76

Salon de coiffure

Retrouvez le nouveau salon de coiffure de Cast sur facebook : page « LS Coiffure CAST ».

Renseignements et rendez-vous :

tél. 02.98.73.54.62



LA VIE DES ECOLES

La rentrée aura lieu le **mardi 1er septembre 2020** (prérentrée des enseignants aura lieu le lundi 31 août 2020) et l'année scolaire prendra fin le mardi 6 juillet 2021 au soir.



Ecole Publique

Renseignements: contactez l'école au 02.98.73.55.95 Site internet: http://www.ecole-cast.ac-rennes.fr/



Ecole Notre Dame

Maternelle/CP: Coquillages et crustacés

Au cours de la dernière période, les élèves de maternelle/CP ont travaillé autour d'un projet sur les coquillages. De nombreuses activités ont été menées à partir des coquillages ramenés par les enfants. Ils ont pu les manipuler pour en faire de véritables œuvres d'art!







La chasse au trésor des 120 ans

A l'occasion des 120 ans de l'école, les élèves de l'école ont participé à une grande chasse au trésor. Les élèves de CE/CM ont participé à la mise en place de cette chasse au trésor. (voir photos page 7)





Présence à l'école et informations

Clémentine Le Lay, chef d'établissement, sera présente à partir du mardi 25 août de 9h à 12h. Le vendredi 28 août sera consacré à la réunion de pré-rentrée.

Pour découvrir notre établissement, vous pouvez consulter le blog ou la page Facebook de l'école. Si vous désirez davantage d'informations, nous vous invitons à prendre contact par téléphone au 02.98.73.56.79 ou par mail à l'adresse : ecolend@wanadoo.fr.



VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : Mardi de 16h30 à 17 h 45 **Jeudi** de 18 h à 19 h Samedi de 10 h à 11 h 45



Forum des associations

Sous réserve que les conditions sanitaires le permettent, le forum des association se tiendra à Cast le samedi 5 septembre 2020. Vous pourrez y retrouver les responsables des association de Cast et découvrir les activités qu'ils proposent : sport, danse, activités artistiques, etc.



Informations pratiques : salle communale, ouverture au public de 10 h à 12 h 30, entrée libre et gratuite.



VitaGym

Sous réserve des conditions sanitaires et de la réglementation pour l'utilisation de la salle communale, nous vous invitons à retrouver une activité sportive, dynamique et dans la bonne humeur avec Mathilde. Les cours ont lieu tous les mardis sauf périodes de vacances scolaires de 19H15 à 20H15. Nous vous attendons dès 19H si possible pour le bon déroulement des cours. La cotisation à l'année est de 75 €, à la carte de 10 séances 30 € et à la séance 3 €. Certificat médical de moins de 3 ans exigé. Une décharge est possible mais nous recommandons le certificat médical. Compte tenu du contexte, nous vous demandons si possible de venir avec votre tapis. L'utilisation du matériel (élastique, step...) sera en fonction des conditions sanitaires et des consignes. Inscriptions et renseignements (conditions de reprise et demandes de remboursement en raison de la suspension des cours pour cause de covid 19) au forum des associations, par facebook (« VITA'GYM Cast») ou par e-mail:



Dojo Porzay Nevet

Reprise des cours septembre 2020

Le Dojo du Porzay-Nevet propose un cours de JUDO destiné aux enfants de 6 ans et plus, tous les mercredis de 14h00 à 15h00.

Le cours se déroule dans la salle annexe du complexe sportif (salle de tennis de table).

Séances dirigées par Jérôme CAILLIAU (Ceinture Noire 4ème Dan, professeur diplômé d'état).

Cours d'essais possibles avant inscription! Venez nombreux! Plus d'informations sur notre site https://dojoduporzay.fr ou au 06.80.45.48.55.

L'équipe du Dojo du Porzay-Nevet.



Comité d'animation

Hommage à Marie-Claire Mévellec

Marie Claire nous a quittés la semaine où devait se dérouler le Festival du Théâtre, Festival pour leguel elle a travaillé avec courage jusqu'au confinement.

Marie Claire était connue par plusieurs générations de Castois : elle a travaillé durant une vingtaine d'années à l'Embuscade, lieu incontournable des soi-



rées castoises pour tous les jeunes et moins jeunes dans les années 70-80, où elle savait tenir l'établissement en bon ordre par son autorité légendaire mais bienveillante.

A la retraite, elle a mis son talent de cuisinière au service des associations castoises et des communes environnantes, foot, école, comité d'animation

Rien n'était un obstacle pour elle et son époux Dédé dès lors qu'elle se trouvait derrière les fourneaux, toujours bénévolement bien entendu et dans la bonne humeur. Qui n'a pas apprécié son couscous, son rougaille saucisses, son cassoulet?

Marie Claire était, ces dernières années, très impliquée dans le comité d'animation dont elle était trésorière et surtout dans le Festival du théâtre « Cast en scène ». Elle était notre cuisinière, parfois autoritaire quand il s'agissait d'éplucher les légumes (!), mais toujours disponible, volontaire, de bonne humeur, ingénieuse quand il s'agissait de tirer le meilleur parti de nos faibles moyens.

Elle nous tire sa révérence juste le week-end où aurait dû se dérouler la 16ème édition de Cast en scène, annulée pour cause de covid.

Fêtes communales

Elles se dérouleront le 2ème week-end de septembre si les conditions sanitaires liées au Covid 19 le permettent.

Au programme:

Courses et jeux, enfants et adultes. Concours de pétanque Tournoi de Foot Tout le week-end, fête foraine.

corinne1 fr2004@yahoo.fr

Groupes de marche

« Les randonneurs du mardi se sont retrouvés pour piqueniquer sur le placître de la chapelle de Quillidoaré. Le soleil et la chaleur était au rendez-vous. Après une vie plus ou moins en ermite, c'était la joie de se revoir. L'ambiance y était: partage de boissons, de gâteaux, de café, de petites gâteries pour marquer des anniversaires. L'aprèsmidi s'est poursuivie par des chants avec quelques meneuses. Les adeptes de danses bretonnes se sont données à coeur joie entraînées par Maurice avec son accordéon diatonique. Un grand merci à Maurice d'avoir donné de son temps »



CIRCUITS DE RANDONNEES Départ à 14 heures du parking des anciens

combattants au bourg de CAST MARDI 8 Septembre 2020 Circuit de Kergoat : 8 kms

Départ de la place de la chapelle de Kergoat à Quéméne-

ven.

Balisage : jaune Difficulté : aucune

MARDI 15 Septembre 2020

Circuit du Penn ar Pont à Châteauneuf du Faou vers écluse de Kerbaoured : 6/6,5 kms

Départ du parking de Penn ar Pont

Balisage : vert Difficulté : aucune

MARDI 22 Septembre 2020

Circuit de Telgruc sur mer : 6 kms 5

Départ du parking de char à voile à Trez Bellec.

Monter vers la maison en pierre, prendre le chemin de terre, tourner au premier chemin à gauche, puis à droite un chemin de terre qui arrive au village de Luzéoc, à droite et à gauche rue Park Me pour descendre, puis tout droit pour rejoindre le chemin de terre vers la plage qu'on longera pour arriver au parking

Balisage : aucun Difficulté : aucune

MARDI 29 Septembre 2020

Circuit au Juc'h : 7 Kms 5

Départ du parking au bas du bourg (aire de jeux). Monter vers le bourg par un chemin de terre qui rejoint l'église. Prendre la route à droite pendant 1 km, puis à droite jusque la route de Kervéoc'h à Douarnenez, descendre sur la ligne de chemin de fer pour le retour, traverser après la gare, prendre le chemin Hent ar Veil à droite pour revenir, et redescendre par l'église pour rejoindre le parking

Balisage : aucun

Difficulté : aucune

MARDI 6 Octobre 2020

Circuit de Lestrévet à Plomodiern : 6,5/7 kms

Départ du parking de Lestrévet. Prendre la plage et monter près du bar du délice, à droite vers le Béniel, monter le chemin de terre vers Cosquérou puis descendre St-Côme, à gauche et à droite vers Liaven, descendre vers le camping, et chemin de terre à gauche pour revenir par le camping à droite et la plage.

Balisage : aucun Difficulté : aucun.



Zumba

Séances de zumba ado 11/17ans les mardis de 18h à 19h Forfait 80€ l'année

Et zumba adultes les mardis 20h30 à 21h30 Forfait à la carte 5€ la séance ou séance libre 6€

Contact : zumba.tilda@hotmail.fr ou facebook « mathilde-Helena zumba »



Gym douce

Fin juin les adeptes de la Gym douce Castoise ont clôturé la saison 2019-2020 par une dernière séance avec le concours de notre animatrice diplômée d'état Nathalie Prigent. À cette occasion il a été émis l'éventualité de modifier le jour et l'heure des séances pour la prochaine rentrée fin septembre. En effet l'heure tardive à laquelle démarre l'activité oblige les pratiquants à rentrer la nuit, ce qui rebute certain. Après consultation des membres de l'association, par messagerie, il ressort qu'une programmation le jeudi matin de 10h30 à 11h30 fait l'unanimité. Pour tous ceux que cette discipline intéresse il est déjà possible de s'inscrire dès à présent auprès de Jean-Claude au 0298736062 ou de Mimie au 0298736216, et nous seront présents à la salle communale au forum des associations le 5 septembre 2020 de 10h00 à 12h30.



Danse de société

Reprise des cours de danse de société le 15 septembre 2020. Salle communale de Cast, tous les lundis soir

Intermédiaire 1 et 2 de 19 h à 20 h 30

Avancé de 20 h 30 à 22 h

Tarif personne seule : 160 € ; couple : 280 € ; le premier trimestre sera gratuit pour rattraper les cours qui n'ont pas eu lieu à cause du confinement.

Nouveau cette année : cours de danse en ligne pour les personnes seules ou en couples - tout style de danse.

Le mercredi soir de 19h15 à 20 h 15 tarif pour l'année : 120 €

pour une heure de cours par semaine.

Pour tous renseignements: tél. 06.79.77.17.15

Agenda

(sous réserve que les conditions sanitaires permettent le maintien de ces événements)

SEPTEMBRE 2020

Samedi 5: forum des associations Samedi 12 - dimanche 13: Fêtes de Cast Dimanche 27: Cast Hell Trail- Elan du Porzay